



ARRÊTÉ

Arrêté n°WB/PT/ 2025/ 262

Interdiction de stationnement et de circulation, pour la brocante de l'USM Senlis du dimanche 25 mai 2025

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

Vu l'arrêté de délégation de signature à monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis, n° 131 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une brocante, il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation pour la bonne tenue de l'événement du 24 au 25 mai 2025

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur parking de la cité judiciaire situé allée des soupirs ainsi que sur les stationnements allée des soupirs, 60300 Senlis, du samedi 24 mai 2025 12h au dimanche 25 mai 2025 à 20h,

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite allée des soupirs, le dimanche 25 mai 2025 de 5h à 20h.

Article 3 : Les panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Les lieux mis à disposition doivent être tenus propres et rester dans le même état après la manifestation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Madame le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Et affichée aux lieux et places habituels.

Et publié sur le site de la collectivité : **21 MAI 2025**

Fait à Senlis, le 20/05/2025



Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services